

## Complexe sportif - Location de la salle de réunion de la salle Iroise : Fixation des tarifs applicables à compter du 1er septembre 2015

### Le rapporteur,

☞ expose que la salle de réunion de la salle Iroise est de plus en plus sollicitée pour des réservations de location.

☞ propose de créer des tarifs pour la salle de réunion de la salle Iroise à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 correspondant aux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la salle n°3 de La Métairie, comme suit :

Salle de réunion de la salle Iroise			
	Tarif Horaire	½ journée 8h00-12h00 ou 14h00-18h00 18h00-22h00	journée
Associations pacéennes	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Autres (entreprises, syndicats, etc...)	<b>22 €</b>	<b>86 €</b>	<b>171 €</b>
Nettoyage*		<b>33 €</b>	

☞ précise que les demandes de location pour la salle de réunion de la salle Iroise ne seront pas prioritaires sur les mises à disposition à titre gratuit aux associations pacéennes et d'aucune manière, la restauration ne sera autorisée dans la salle de réunion.

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Vie Associative » du 24 novembre 2015 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances » du 27 novembre 2015 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **ADOpte :**

la grille des tarifs présentée ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**VOTE : Unanimité.**